



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-huitième session

10-21 mars 2014

Point 2 de l'ordre du jour provisoire\*

#### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

### Projet d'organisation des travaux

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
Lundi 10 mars		
10 heures	Point 1	Élection du Bureau
	Point 2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
	Point 3	Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI <sup>e</sup> siècle »
13 heures		Heure limite d'inscription sur la liste des orateurs du débat général
		Déclarations liminaires Présentation des rapports Débat général

\* E/CN.6/2014/1,



<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
15 heures	Point 3 a) i)	Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème prioritaire : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
Mardi 11 mars		
10 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Débat général
15 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Débat général
Mercredi 12 mars		
10 heures	Point 3 a) i)	Débat d'experts sur les principales initiatives et le renforcement des capacités aux fins de la transversalisation de la problématique hommes-femmes : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles  Thème ciblé : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles
	Point 3 c) Transversalisation de la problématique hommes-femmes, situations et questions de programme	
15 heures	Point 3 a) i) et c) ( <i>suite</i> )	Débat d'experts sur les principales initiatives et le renforcement des capacités aux fins de la transversalisation de la problématique hommes-femmes : résultats obtenus et difficultés rencontrées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en faveur des femmes et des filles  Thème ciblé : responsabilité et rôle des femmes et des filles dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
<b>Jeudi 13 mars</b>		
10 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Débat général
10 heures ( <i>parallèlement</i> )	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
15 heures	Point 3 b) Questions nouvelles, tendances et manières novatrices d'aborder les problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition de la femme ou sur l'égalité des sexes : accès des femmes aux facteurs de production	Table ronde d'experts sur la question nouvelle de l'accès des femmes aux facteurs de production
<b>Vendredi 14 mars</b>		
10 heures	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
15 heures	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
<b>Lundi 17 mars</b>		
10 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Débat général
10 heures ( <i>parallèlement</i> )	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
15 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Débat général
15 heures ( <i>parallèlement</i> )	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
<b>Mardi 18 mars</b>		
10 heures	Point 3 a) ii) Réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives : thème de l'évaluation : accès et participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent	Échange de vues sur les progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées concernant l'accès et la participation des femmes et des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent
15 heures		Heure limite de dépôt des projets de résolution ou de décision
15 heures	Point 3 a) ii) ( <i>suite</i> )	Échange de vues sur les progrès accomplis dans l'application des conclusions concertées concernant l'accès et la participation des femmes et

<i>Date et heure</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Programme</i>
		des filles à l'éducation, à la formation, à la science et à la technologie, y compris pour la promotion de l'égalité d'accès au plein emploi et à un travail décent
Mercredi 19 mars		
10 heures	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
15 heures	Point 4	Communications relatives à la condition de la femme
	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Séance privée consacrée à l'examen du rapport du Groupe de travail chargé des communications relatives à la condition de la femme Conclusions concertées (consultations)
Jeudi 20 mars		
10 heures	Point 5	Suite donnée aux résolutions et aux décisions du Conseil économique et social
	Point 3	Introduction et débat
	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Présentation des projets de résolution ou de décision Débat général ( <i>fin</i> ) Conclusions concertées (consultations)
15 heures	Point 3 a) i) ( <i>suite</i> )	Conclusions concertées (consultations)
Vendredi 21 mars		
10 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Décisions concernant les projets de résolution ou de décision
15 heures	Point 3 ( <i>suite</i> )	Décisions concernant les projets de résolution ou de décision
	Point 6	Adoption de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-neuvième session de la Commission
	Point 7	Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-huitième session Clôture de la cinquante-huitième session <sup>a</sup>

<sup>a</sup> En application de la décision 2002/234 du Conseil économique et social, la Commission tiendra, dès la clôture de sa cinquante-huitième session, la première séance de sa cinquante-neuvième session à seule fin d'élire le Président et les autres membres de son Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.